



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 25 mai 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-802 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 10 MAI 2005 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2005 DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du 10 mai 2005 et de la séance ordinaire du 11 mai 2005 du comité exécutif de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2005-803 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 140 666,08 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - 302 243,60 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 - 6 189,07 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 17 - 743 907,33 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 18 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 17 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	140 666,08 \$	9 au 13 mai 2005
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	302 243,60 \$	9 au 13 mai 2005
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	6 189,07 \$	9 au 13 mai 2005
Liste des embauches numéro 17	Embauches de personnel temporaire	743 907,33 \$	2 au 6 mai 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-804 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-18 - 280 843,37 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 MAI 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-18, d'un montant total de 280 843,37 \$, pour la période du 5 au 11 mai 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-805 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL D'AYLMER, 39, RUE DALHOUSIE - IMPACT BUDGÉTAIRE 2004 : 952 \$ ET 2005 : 2 037 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «La Société de Saint-Vincent de Paul d'Aylmer» a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 39, rue Dalhousie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme «La Société de Saint-Vincent de Paul d'Aylmer» pour l'immeuble situé au 39, rue Dalhousie.

Adoptée

CE-2005-806 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL D'AYLMER, 56, RUE PRINCIPALE - IMPACT BUDGÉTAIRE 2004 : 4 625 \$ ET 2005 : 4 644 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «La Société de Saint-Vincent de Paul d'Aylmer» a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 56, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme «La Société de Saint-Vincent de Paul d'Aylmer» pour l'immeuble situé au 56, rue Principale.

Adoptée

CE-2005-807

MANDAT À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER - 27 000 \$

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années le lignage des terrains de soccer est confié à une association de soccer pour l'ensemble des secteurs à l'exception de Masson-Angers où le lignage est effectué par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2005, l'Association de soccer de Gatineau s'associe avec les associations de soccer des secteurs de Buckingham, de Hull et d'Aylmer pour assurer le service de lignage sur les terrains de soccer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de confier le mandat de lignage des terrains de soccer du territoire de Gatineau à l'exception du secteur de Masson-Angers, à l'Association de soccer de Gatineau en conformité avec le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 27 000 \$ à l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

Ce comité autorise également le Service des finances à ajouter l'Association de soccer de Gatineau sur ses polices d'assurances pour le lignage des terrains de soccer pour la saison estivale 2005. Advenant que la Ville ait à défrayer une augmentation pour ses primes, l'Association de soccer de Gatineau devra rembourser la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-439	27 000 \$	Gestion des protocoles autres/techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-808*

MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FESTIVAL D'HUMOUR LE GRAND RIRE INC. - MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LES RUES VICTORIA ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE À PROXIMITÉ DE LA MAISON DU CITOYEN DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'HUMOUR LE GRAND RIRE INC. - 23 AU 26 JUIN 2005 - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-291

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été adopté par le conseil municipal le 29 mars 2005 par sa résolution numéro CM-2005-276;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont nécessaires aux articles 1.1 et 3.1 du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le festival d'humour le Grand Rire inc. relativement au changement de site ainsi qu'aux modalités de paiement;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du festival d'humour le Grand Rire inc. sur la terrasse extérieure située entre la Maison du Citoyen et place du Portage nécessite la fermeture de rues ainsi qu'une modification à la réglementation du stationnement à proximité de la Maison du Citoyen :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'addenda au protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le festival d'humour le Grand Rire inc. ainsi que la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement pour la période du 23 au 26 juin 2005, à savoir :

Addenda au protocole d'entente

1.1 Autorise la tenue du festival d'humour sur la terrasse extérieure située entre la Maison du Citoyen et place du Portage pour la période du 23 au 26 juin 2005. Autorise que l'heure de fermeture du son amplifié, celle pour les concessions, les bars et autres animations soit à 23 h et que la fermeture du site soit complétée à minuit.

3.1 En trois versements :

Le 1^{er} avril 2005 un versement de 11 666,68 \$

Le 17 juin 2005 un versement de 11 666,66 \$

Le 1^{er} juillet 2005 un versement de 11 666,66 \$

Fermeture de rues

Fermeture de rues entre 18 h et 23 h et stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- fermeture de la rue de l'Hôtel-de-Ville et stationnement interdit entre la promenade du Portage et la rue Laurier
- fermeture de la rue Victoria et stationnement interdit entre les rues Champlain et Laurier

Le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'addenda au protocole d'entente aux fins de la présente.

Ce comité modifie sa résolution numéro CE-2005-291 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2005-276.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-809

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-19 - 54 199,55 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-19 d'un montant total de 54 199,55 \$ pour la période du 10 au 16 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-810

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AVEC RÉSIDENCE POUR LE PROJET DU PROLONGEMENT DES RUES LE GALLOIS, DE LA PLAINE ET JOBIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2003-1678 adoptée le 26 novembre 2003, a retenu les services de Dessau-Soprin inc. pour la surveillance des travaux avec résidence pour le projet du prolongement des rues Le Gallois, de la Plaine et Jobin (C-03-115) au montant de 53 486,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin inc. a déposé à la Ville, une demande d'honoraires additionnels en date du 26 novembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 31 667,31 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour effectuer la surveillance des travaux avec résidence pour le projet du prolongement des rues Le Gallois, de la Plaine et Jobin (C-03-115) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 31 667,31 \$ à Dessau-Soprin inc. se rapportant à la surveillance des travaux avec résidence pour le projet du prolongement des rues Le Gallois, de la Plaine et Jobin (C-03-115).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30149-010-48985	29 740,15 \$	Services municipaux - Rues de la Plaine Le Gallois et Jobin / honoraires professionnels
04-13493	1 927,16 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-811*
Modifier par la
résolution numéro
CE-2007-587*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU DU PARC, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros 12-2, 12-3, 12-4 et 12-5 du rang 5, Canton de Hull étant la phase 1 du projet Plateau du Parc;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Plateau du Parc, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement Plateau du Parc, phase 1, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 12 avril 2005 et portant le numéro de dossier 74366, minute 36552-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 292-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 280 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 280 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 292-2005	280 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 292-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-812*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-498*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET
RÉSIDENTIEL CHÂTEAU GOLF, PHASES 1 ET 2A - DISTRICT ÉLECTORAL DE
DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 552 318, 3 552 319 et 3 552 349 étant les phases 1 et 2A du projet Château Golf;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Château Golf, phases 1 et 2A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Château Golf, phases 1 et 2A, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 avril 2005, portant le numéro de dossier 74661, minute 36756-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR.

D'aviser le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 297-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 170 000 \$, ainsi que la quote-part de la Ville reliée à la construction de certains services municipaux, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 298-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 320 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 297-2005	170 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Règlement 298-2005	150 000 \$	Quote-part — Certains travaux municipaux

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005 conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt numéros 297-2005 et 298-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-813*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX -
PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX, RUE DE VARENNES -
DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 175564 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) sur la rue de Varennes afin de desservir le terrain situé au 25, rue de Varennes, lots numéros 1 608 381 et 1 608 382;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 175564 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis pour desservir ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 175564 Canada inc. concernant la desserte en services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) requis pour desservir le terrain situé au 25, rue de Varennes, lots numéros 1 608 381 et 1 608 382.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 175564 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) requis pour desservir le terrain situé au 25, rue de Varennes.

D'autoriser la compagnie 175564 Canada inc. à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie 175564 Canada inc. visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie 175564 Canada inc. à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'exiger que la compagnie 175564 Canada inc. cède à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) qui seront construits afin de desservir le projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-814

SOUSSION 2005 SP 091 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE ET DE DEUX MINI-FOURGONNETTES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 79 886,01 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de véhicules, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 25 avril 2005 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des annexes, à savoir :

ANNEXE B

Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour une camionnette à cabine allongée, incluant l'option pour la fourniture et l'installation d'une boîte en fibre de verre, au montant total de 27 202,26 \$ incluant les taxes.

ANNEXE C

Jules Baillet et Fils Ltée, 960, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3, pour deux mini-fourgonnettes de type à sept passagers, incluant l'option pour la fourniture et l'installation de deux gyrophares sur une fourgonnette et un gyrophare sur l'autre, au montant total de 52 683,75 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50012-001-48986	75 024,44 \$	Achat véhicules - Travaux publics // suite règl. 265 - 4 automobiles
04-13493	4 861,57 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-815

SOUSSION 2005 SI 127 - UNITED RENTALS DU CANADA - LOCATION DE ROULEAUX À ASPHALTE – SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – 31 539,86 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme United Rentals du Canada, 2660, chemin Sheffield, Ottawa, Ontario, K1B 3V7, pour la location de cinq rouleaux à asphalte selon les mensualités (excluant les taxes) et périodes indiquées aux annexes du bordereau de soumission, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 25 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme à savoir:

Rouleaux à asphalte, modèle BW120	1 190 \$/mois chacun
Rouleaux à asphalte, modèle BW90	931 \$/mois chacun

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31210-515-48987	29 620,46 \$	Rues pavées loc/mach. et véhicules
04-13493	1 919,40 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-816

SOUSSION 2005 SP 060 - 6101771 CANADA INC. (CONSTRUCTION L. PAIVA) - TRAVAUX DE RÉPARATION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 104 615,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 6101771 Canada Inc. (Construction L. Paiva), 763, rue Nobert, Gatineau, Québec, J8R 3T2, pour effectuer des travaux de réparation de trottoirs et de bordures dans les divers secteurs de la Ville, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mai 2005, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)
Réparation de trottoirs monolithes de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	165 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 2, mètres de largeur	Mètre linéaire	180 \$
Réparation de bordures de béton	Mètre linéaire	120 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 1,2 mètre de largeur	Mètre linéaire	155 \$
Réparation de trottoirs dalles de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	145 \$
Terrassement supplémentaire	Mètre carré	20 \$
Pavage supplémentaire	Tonne métrique	115 \$
Dallage imbriqué – installation	Mètre carré	110 \$

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 104 615,24 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivant et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-39420-521	Dépenses recouvrables d'un tiers – dommage – entretien et réparation
02-31230-521	Trottoirs et bordures – entretien et réparation - infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-817* **RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES ÉQUIPEMENTS RELATIFS AU PROJET DE REMPLACEMENT DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE PROCÉDÉ POUR LES USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 277-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les équipements relatifs au projet de remplacement des ordinateurs et des systèmes de contrôle de procédé pour les usines de traitement d'eau potable et des eaux usées.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-818* **RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 280 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET PLATEAU DU PARC, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 292-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 280 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Plateau du Parc, phase 1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-819* **RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET CHÂTEAU GOLF, PHASES 1 ET 2A - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 297-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Château Golf, phases 1 et 2A.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-820*

RÈGLEMENT NUMÉRO 298-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET CHÂTEAU GOLF, PHASES 1 ET 2A - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 298-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Château Golf, phases 1 et 2A.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-821

AUTORISER HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE À RÉALISER LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES FILS, À LA MISE EN PLACE DES CONDUITS ÉLECTRIQUES, DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE CÂBLODISTRIBUTION SUR LE TRONÇON DU BOULEVARD DES GRIVES ENTRE LA RUE DU SATELLITE ET LA LIMITE DES LOTS NUMÉROS 11 ET 12A - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÊTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a construit en 2004 le boulevard des Grives entre la rue du Satellite et la limite des lots numéros 11 et 12 A, afin de boucler le réseau routier et améliorer les conditions de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit gérer l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques qui sera financé par une taxe d'améliorations locales;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée ont identifié leurs besoins électriques, de télécommunication et de câblodistribution;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée ont présenté à la Ville des plans, des échéanciers et des coûts des travaux requis à l'enfouissement des fils :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce comité autorise Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée à réaliser les travaux d'enfouissement des fils par la mise en place des conduits électriques, de télécommunication et de câblodistribution sur le tronçon du boulevard des Grives entre la rue du Satellite et la limite des lots numéros 11 et 12A pour un montant de 448 418,59 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30148-008-48988	421 129,48 \$	Services municipaux - Boul. des Grives enfouissement du réseau
04-13493	27 289,11 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30148-013	109 766,18 \$		Services municipaux - Boul. des Grives // contingences
06-30148-004	39 143,83 \$		Services municipaux - Boul. des Grives // fondation et couche de base
06-30148-002	2 819,73 \$		Services municipaux - Boul. des Grives // égout sanitaire
06-30148-003	4 999,87 \$		Services municipaux - Boul. des Grives // égout pluvial
06-30148-001	0,45 \$		Services municipaux - Boul. des Grives // aqueduc
06-30148-008		156 730,06 \$	Services municipaux - Boul. des Grives // enfouissement du réseau

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-822

SOUSSION 2005 SI 090 - CLÔTURE RIVIERA - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 83 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Clôture Riviera, Division 2419-2929 Québec Inc., 141, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour la fourniture et l'installation de clôtures de broche maillée avec grillage galvanisé pour tous les secteurs de la Ville, aux prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission en date du 12 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chaque secteur.

Les prix unitaires resteront en vigueur jusqu'au 15 novembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-40003-001-48989	10 330,58 \$	Clôture rue Jacques Cartier // clôture
71420-521-48990	67 618,34 \$	Entretien des parcs et aménagements entr. rép./infras.
04-13493	5 051,08 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-823* RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION DESTINÉS AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - SERVICE DE POLICE, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 259-2005 autorisant une dépense et un emprunt au montant de 3 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipements de radiocommunication destinés au Module de la protection des personnes et des biens, Service de police, Service de sécurité incendie et division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-824* RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 840 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 284-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour l'achat d'un logiciel de gestion des ressources humaines.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-825 SUBVENTION DE 2 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Comité de Vie de Quartier Le Moulin des Pionniers, à l'attention de monsieur John MacCuaig, 472, rue Graveline, Gatineau, Québec, J8P 3H1, à titre de subvention pour la fête de quartier annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	2 000 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71494-692	2 000 \$		Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp aménagement // équip. non-capitalisable
11414-972		2 000 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-826 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Bruce Lemieux, 818, chemin Doherty, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 2W8, à titre de subvention dans le cadre du Blitz du Club Lions de Buckingham pour les paniers de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	100 \$	Luc Montreuil – de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-827 **SUBVENTION DE 150 \$ - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS INC. - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$, à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais inc., 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, dans le cadre de leur campagne annuelle de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Yves Ducharme – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-828 **SUBVENTION DE 750 \$ - PAROISSE ST-RENÉ-GOUPIL - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de la Paroisse St-René-Goupil, à l'attention de monsieur Robert Labine, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête à l'occasion du 50^e anniversaire de la paroisse.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11418-972	200 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-829

SUBVENTION DE 150 \$ - PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Sylvie Carpentier, coordonnatrice, 861, boulevard St-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisation de la vente de garage qui aura lieu le 11 juin 2005 au profit de la Table de Pastorale Jeunesse Paroissiale de l'Unité St-Antoine-de-Padoue et Sainte-Rose-de-Lima.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	150 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-830

SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École du Parc-de-la-Montagne, à l'attention de madame Nadine Peterson, directrice, 15, rue Doucet, Gatineau, Québec, J8Y 5N4, à titre de subvention pour une activité de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-831

SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION DES CENTRES JEUNESSE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation des Centres jeunesse de l'Outaouais, à l'attention de madame Sylvie Maltais, 105, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention dans le cadre de la randonnée à vélo qui aura lieu entre le 29 mai et le 5 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings – de Deschênes subventions
11401-972	50 \$	André Levac – d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-832 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - M-ADO JEUNES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de M-Ado Jeunes, à l'attention de monsieur Sylvain Charron, 948, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E5, à titre de subvention pour le projet «Écran de lune».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	1 000 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions
11416-972	1 000 \$	Luc Montreuil – de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-833 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'attention de monsieur Rémi Racine, 580, rue Maclaren est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour la remise de bourses d'études dans le cadre du Gala mérites des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	250 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions
11416-972	250 \$	Luc Montreuil – de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-834 **MUTATION DE MADAME FRANCINE GAUVREAU AU POSTE DE MESSAGER AU SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de messenger au Service du greffe, Services juridiques, (poste numéro N-2005-002 au plan d'effectifs des cols blancs) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Francine Gauvreau, au poste de messenger au Service du greffe, Services juridiques.

La date d'entrée en fonction de madame Francine Gauvreau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Francine Gauvreau sera celui de la classe VI, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau mais sera cercle rouge et ce, compte tenu que celle-ci était considérée en surplus d'effectif au poste de préposé aux communications depuis la fusion.

Madame Gauvreau est une employée de l'ex-Ville de Gatineau, elle occupait le poste de préposé aux communications au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste excédentaire cols blancs).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14200-112 – Reprographie et messagerie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-835

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME SABINE DANIEL AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION / CONSULTATIONS PUBLIQUES, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication / consultations publiques au Service des communications, (numéro N-2005-006) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Sabine Daniel au poste d'agent de communication / consultations publiques au Service des communications.

Madame Sabine Daniel est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sabine Daniel sera celui de la classe 9, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 - Communications - Réguliers - Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-836

RETRAITE DE MONSIEUR RICHARD BRAZEAU, RESPONSABLE, TAXES, CONTRATS ET CONTRÔLE INTERNE AU SERVICE DES FINANCES DU MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES, À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Brazeau, responsable, taxes, contrats et contrôle interne au Service des finances du Module de l'administration et des finances, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 29 ans et six mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Richard Brazeau les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} septembre 2005 et ce, conformément à la politique en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Brazeau à utiliser les journées de vacances et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Brazeau leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-837

DÉMISSION DE MONSIEUR MIKE FAIRFIELD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DE JOUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mike Fairfield, occupant le poste de contremaître de jour au Service des opérations de terrain, gestion de la flotte et des équipements, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Mike Fairfield, au poste de contremaître de jour au Service des opérations de terrain, gestion de la flotte et des équipements, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 8 juillet 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Mike Fairfield les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Mike Fairfield de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-838*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création de deux postes non syndiqués et de deux postes syndiqués au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2005 de la Ville de Gatineau prévoit ces créations de postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement :

Création des postes cadres suivants :

Chef de division, secteur Ouest et y nommer monsieur Gabriel Fortin à la classe 6 selon la politique salariale des employés cadres.

Chef de division, projets et soutien technique, classe 6 selon la politique salariale des employés cadres (à doter).

Création des postes syndiqués suivants :

Secrétaire, sous la division projets et soutien technique, classe 6 selon la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull (à doter).

Technicien spécialisé, dessin et archivage sous la division projets et soutien technique, classe 6 selon la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull (à doter).

Modification des postes cadres suivants :

Changer le titre de responsable – Soutien mécanique et électricité à chef de division, secteur Est. Reclasse le poste de la classe 4 à la classe 5 selon la politique salariale des employés cadres et y nommer Belkacem Khadir. Verser la différence salariale due à la reclassification rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.

Changer le titre de contremaître, architecture et structure, secteur Ouest à contremaître, Maison du Citoyen et placer le poste sous la gouverne du chef de division, secteur Ouest et y nommer monsieur Roch Boudreault en le maintenant à la même structure salariale.

Changer le titre de contremaître-arénas à contremaître-secteur Aylmer et placer le poste sous la gouverne du chef de division, secteur Ouest et y nommer monsieur Gilles Kingsbury en le maintenant à la même structure salariale.

Changer le titre de planificateur/estimateur à planificateur, entretien préventif et correctif et placer ce poste sous la gouverne du chef de division, secteur Est et y confirmer monsieur Claude Béland en le maintenant à la même structure salariale.

Déplacements / nouveaux rattachements structurels des postes suivants :

À déplacer sous la gouverne du chef de division, secteur Ouest :

- Poste cadre de contremaître-arénas détenu par monsieur Michel Houle;
- Poste cadre de contremaître-architecture et structures détenu par monsieur Jacques Boucher;
- Poste cadre de contremaître-mécanique et électricité détenu par monsieur Jean-Louis Rochon;
- Poste syndiqué de technicien spécialisé, actuellement vacant (à doter).

À déplacer sous la gouverne du chef de division, secteur Est :

- Poste cadre de contremaître-arénas détenu par monsieur Maurice Gravel;
- Poste cadre de contremaître-architecture et structures détenu par monsieur Yvon Ethier;
- Poste cadre de contremaître-mécanique et électricité détenu par monsieur Jean-François Binet;
- Poste syndiqué de commis administratif détenu par madame Chantal Cadieux.

À déplacer sous la gouverne du chef de division, Projets et soutien technique :

- Postes cadres de coordonnateurs de projets détenus par monsieur Guy Tousignant et un poste actuellement vacant et reclasser ces deux derniers postes de la classe 2 à la classe 3 selon la politique salariale des employés cadres. Verser la différence salariale due à la reclassification du poste détenu par M. Tousignant rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.
- Postes syndiqués de techniciens conseils détenus par messieurs Gino Lacroix et André Cloutier sous le poste de coordonnateur de projets, actuellement vacant et monsieur Maurice Martel, sous la gouverne de monsieur Guy Tousignant.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le Service des ressources humaines est autorisé à :

- Modifier l'organigramme du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement
- Procéder à l'évaluation des postes cadres
- Mettre à jour la politique salariale des cadres

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21400-261	42 495 \$		Gendarmerie // ass. collectives
99200-132	22 835 \$		Autres dépenses // temp./blancs
31120-112		48 920 \$	Administration - édifices // réguliers/blancs
31120-115		16 410 \$	Administration - édifices // réguliers/non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-839*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création de deux postes non syndiqués et de trois postes syndiqués (2 + 1 poste accepté pour le Module) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2005 de la Ville de Gatineau prévoit ces créations de postes;

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle du Service de la gestion des édifices et de l'électricité a été modifiée et que certaines modifications ont occasionné des vacances de postes à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

Transfert d'un poste cadre :

Poste de formateur détenu par monsieur Daniel Paquin au Module des travaux publics et de l'environnement transféré au Service des opérations de terrain sous la gouverne du directeur du service.

Création des postes cadres suivants :

Responsable aux réclamations, sous la gouverne du directeur du Service des opérations de terrain et y nommer monsieur Yves Plourde à la classe 2 selon la politique salariale des employés cadres.

Contremaître au déneigement et à l'entretien paysager, sous la gouverne du responsable parcs et espaces verts, point de rassemblement centre-Ouest à la classe 2 selon la politique salariale des employés cadres (poste à doter).

Création des postes syndiqués suivants :

Technicien en administration, sous la gouverne du responsable technique – Soutien administration à la classe 8 de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau (poste à doter).

Préposé technique – Pièces de comptes à payer sous la gouverne du responsable technique – Soutien administration à la classe 5 de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau (poste à doter).

Régularisation des mouvements de personnel suite aux modifications structurelles notamment suite à certains transferts vers le Service de la gestion des édifices et de l'électricité :

Promotion de monsieur Claude Tanguay au poste de responsable du point de rassemblement de l'Est (remplacement de monsieur Gabriel Fortin).

Promotion de monsieur Jocelyn Tremblay au poste de responsable – Voirie, aqueduc et égout au point de rassemblement centre-Ouest (remplacement de monsieur Claude Tanguay).

Mutation de monsieur Michel Morissette au poste de contremaître – Fonderie, chalets, piscines et conciergerie au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, division secteur Ouest (remplacement de monsieur Jocelyn Tremblay).

Déplacements / nouveaux rattachements structurels des postes suivants :

Les postes syndiqués de techniciens spécialisés, actuellement détenus par messieurs Christian Fortin et Collin Duquette, sont à être déplacés sous la gouverne du responsable aux réclamations (monsieur Yves Plourde).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le Service des ressources humaines est autorisé à :

- Modifier l'organigramme du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement
- Procéder à l'évaluation des postes cadres
- Mettre à jour la politique salariale des cadres

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21400-261	79 555 \$		Gendarmerie // ass. collectives
30800-112		14 360 \$	Administration - Atelier mécanique // réguliers/blancs
31110-115		65 195 \$	Admin. – Voirie, aqueduc-égout et parc // réguliers/non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-840*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de l'étude pré-budgétaire des 19, 20 et 21 novembre 2004 et au complément d'information présenté au comité stratégique de gestion du 20 avril 2005;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste cadre régulier de coordonnateur - Développement réseaux et un poste syndiqué régulier de technicien conseil - Développement des réseaux au sein du Service d'ingénierie au Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes :

Création d'un poste non syndiqué :

Coordonnateur - Développement réseaux au sein du Service d'ingénierie au Module des travaux publics et de l'environnement.

Création d'un poste syndiqué :

Technicien conseil - Développement des réseaux au sein du Service d'ingénierie au Module des travaux publics et de l'environnement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-30120-115 - Ingénierie-Réguliers - Non syndiqués et 02-30120-112 - Ingénierie-Réguliers – Syndiqués.

Le trésorier est autorisé à effectuer le virement budgétaire nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-841*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création d'un poste syndiqué au Module des travaux publics et de l'environnement a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2005 de la Ville de Gatineau prévoit cette création de poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification suivante à la structure organisationnelle du Module des travaux publics et de l'environnement :

Création d'un poste syndiqué

Commis administratif au Module des travaux publics et de l'environnement sous la gouverne du conseiller principal – Administration/contrôle et approvisionnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13140-112 – Module – Travaux publics et environnement – Réguliers – Cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module des travaux publics et de l'environnement.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99200-132	19 120 \$		Autres dépenses // temp./blancs
13140-112		19 120 \$	Module - Travaux publics et environnement // réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-842*

PROJET D'INTERVENTION PORTANT SUR LES STATIONNEMENTS ILLÉGAUX DANS LE SECTEUR DE HULL

CONSIDÉRANT la prolifération des stationnements illégaux dans le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'il y a 200 sites potentiels sur lesquels s'effectue du stationnement illégal dans le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2210 de l'ex-Ville de Hull spécifie les zones dans lesquelles est autorisé le stationnement commercial;

CONSIDÉRANT QUE le futur règlement de zonage de la Ville de Gatineau identifiera les zones dans lesquelles les usages «terrain de stationnement pour automobiles» sont permis;

CONSIDÉRANT QUE la cessation du stationnement illégal et l'accroissement général de l'achalandage dans les stationnements municipaux aménagés afin de solutionner les problèmes de stationnement dans et aux abords du centre-ville pourraient générer des revenus additionnels annuels récurrents de 165 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater le Service d'urbanisme pour mettre en œuvre le projet d'intervention proposé portant sur les stationnements illégaux dans les secteurs de la Fonderie, l'Île de Hull et du Casino / des Galeries de Hull et ce, à compter de la fin du mois d'août 2005.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 172 000 \$ pour donner suite à la présente.

De plus le trésorier est autorisé à reporter aux budgets des années 2006 et 2007 les soldes non utilisés de l'enveloppe budgétaire de 172 000 \$ attribuée au projet d'intervention portant sur les stationnements illégaux dans le secteur de Hull afin de poursuivre ledit projet sur une période de 2 ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61496-132	92 000 \$	Intervention stationnements illégaux temp./blancs
61496-419	15 000 \$	Intervention stationnements illégaux autres prof./adm.
61496-314	10 500 \$	Intervention stationnements illégaux frais de déplacement
61496-332	1 000 \$	Intervention stationnements illégaux cellulaires
61496-671	1 000 \$	Intervention stationnements illégaux fournitures de bureau
61496-672	1 500 \$	Intervention stationnements illégaux équip./logiciels
61496-436	2 000 \$	Intervention stationnements illégaux huissiers
61496-343	1 000 \$	Intervention stationnements illégaux films et photos
61496-412	48 000 \$	Intervention stationnements illégaux services juridiques

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	172 000 \$		Imprévus // autres
61496-412		48 000 \$	Intervention stationnements illégaux // services juridiques
61496-343		1 000 \$	Intervention stationnements illégaux // films et photos
61496-436		2 000 \$	Intervention stationnements illégaux // huissiers
61496-672		1 500 \$	Intervention stationnements illégaux // équip./logiciels
61496-671		1 000 \$	Intervention stationnements illégaux // fournitures de bureau
61496-332		1 000 \$	Intervention stationnements illégaux // cellulaires
61496-314		10 500 \$	Intervention stationnements illégaux // frais de déplacement
61496-419		15 000 \$	Intervention stationnements illégaux // autres prof./adm.
61496-132		92 000 \$	Intervention stationnements illégaux // temp./blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-843*

RÈGLEMENT HORS COUR - WILLI PUERSTL ET AL c. VILLE DE HULL ET ALS - 10 735,42 \$

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 mai 1999 Willi Puerstl et Chris Puerstl intentaient une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages moraux et matériels subis lors d'un incident ayant eu lieu le 26 novembre 1998;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 102 235,42 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 10 735,42 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 10 735,42 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurances de l'ex-Ville de Hull la somme de 10 735,42 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	10 735,42 \$	Auto-assurances ex-Ville de Hull // dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	10 735,42 \$		Affectation fonds d'auto-assurances // dommages-intérêts
19112-991		10 735,42 \$	Auto-assurances ex-Ville de Hull // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-844*

CAUTIONNEMENT - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil de cautionner l'organisme Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO) pour un montant de 99 000 \$ couvrant une partie de son obligation hypothécaire consentie à la Caisse populaire Saint-Joseph de Gatineau, pour un terme d'un an à compter du renouvellement du prêt prévue le 26 mai 2005.

Le Service d'évaluation et des transactions immobilières est mandaté pour préparer un projet d'échange de parcelles entre la Ville de Gatineau et Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais pour l'aménagement du projet Rapibus, station Gréber et La Gappe.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-845*

UTILISATION DU SURPLUS DE L'EX-VILLE DE HULL - 968 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Charte de la Ville de Gatineau, les surplus accumulés de chacune des ex-municipalités doivent demeurer au bénéfice exclusif des habitants et des contribuables du territoire de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Hull disposait d'un surplus budgétaire non-affecté de l'ex-Ville de Hull en date du 15 mars 2005 de 968 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers du secteur de Hull réunis en caucus préparatoire du conseil se sont entendus entre eux concernant le mode de répartition suivant :

DESCRIPTION	MONTANT
District électoral de Val-Tétreau	154 000 \$
District électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne	154 000 \$
District électoral de l'Orée-du-Parc	154 000 \$
District électoral de Saint-Raymond-Vanier	154 000 \$
District électoral de Hull	154 000 \$
Général – secteur de Hull (conformément à la résolution CM-2004-831)	<u>200 000 \$</u>
TOTAL	968 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que le surplus non-affecté de l'ex-Ville de Hull soit utilisé à des fins de travaux d'immobilisations dans le secteur de Hull et que la répartition entre les districts soit la suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
District électoral de Val-Tétreau	154 000 \$
District électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne	154 000 \$
District électoral de l'Orée-du-Parc	154 000 \$
District électoral de Saint-Raymond-Vanier	154 000 \$
District électoral de Hull	154 000 \$
Général – secteur de Hull (conformément à la résolution CM-2004-831)	<u>200 000 \$</u>
TOTAL	968 000 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-846*

OBTENTION DE SERVITUDE - RUE DUMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville obtienne une servitude pour le maintien d'un égout sanitaire sur une partie des lots numéros 1 287 545 et 3 111 138 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la cession par Ed Brunet et associés inc., d'une servitude perpétuelle pour le remplacement, le maintien et l'entretien d'une conduite d'égout sur les lots numéros 1 287 545 et 3 111 138 et d'une servitude de droit de passage permettant d'exécuter tous travaux requis aux fins de ladite servitude, le tout tel que proposé au projet d'acte présenté par M^c Claude Isabelle, notaire, en date du 4 avril 2005 et montré aux plans numéros 3832 et 3673 préparés par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-847

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER, MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ DANS LE CADRE DU CONGRÈS ANNUEL DE L'ACTU - 30 MAI 2005 - 90 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier, messieurs André Levac et Simon Racine à participer à une activité dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne du transport urbain le 30 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de l'ACTU, 55, rue York, Bureau 1401, Toronto, Ontario, M5J 1R7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312-30018	30 \$	Conseil municipal frais représentation
11100-312-30015	30 \$	Conseil municipal frais représentation
11100-312-30010	30 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-848

DEMANDE D'INSTALLATION DE BANNIÈRE TEMPORAIRE - VIADUC DE LA RUE VICTORIA, AU-DESSUS DU BOULEVARD MAISONNEUVE - 5 AU 10 JUIN 2005 - SEMAINE DÉFI TRANSPORT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT la demande, en date du 20 mai 2005, du Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable de l'Outaouais (CREDDO), portant sur l'affichage temporaire d'une bannière du 5 au 10 juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE la bannière de 0,76 mètre par 3,66 mètres serait installée sur le viaduc de la rue Victoria, au-dessus du boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE cette bannière vise à promouvoir la semaine Défi Transport qui aura lieu du 5 au 10 juin et au cours de laquelle le CREDDO invite les gens à trouver des moyens de transport autres que la voiture pour se rendre au travail (marche, vélo, transport en commun) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la demande du CREDDO, accorde la permission d'installer, du 5 au 10 juin 2005, une bannière sur le viaduc de la rue Victoria, au-dessus du boulevard Maisonneuve et ce, à la condition suivante :

- Le CREDDO s'engage à enlever la banderole à l'expiration de la période allouée d'affichage.

Adoptée

CE-2005-849*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Module de l'aménagement et du développement du territoire a manifesté son intention de prendre sa retraite d'ici le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de préparer une relève adéquate au sein de la direction du Module de l'aménagement et du développement du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la modification suivante :

- Créer un poste de directeur adjoint au sein de la direction du Module de l'aménagement et du développement du territoire pour une période maximale de seize mois.

Le Service des ressources humaines est autorisé à :

- Modifier l'organigramme du Module de l'aménagement et du développement du territoire
- Procéder à l'évaluation du nouveau poste cadre
- Mettre à jour la politique salariale des cadres

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13150-115 – Module – Aménagement et développement du territoire – Réguliers – Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif